



**CREATION D'UN
POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE
PRINCIPAL 1ERE
CLASSE**

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2016/35

L'an deux mil seize, le deux septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 août 2016

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine ;

ABSENTS : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUME Hugues.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.

L'effectif des emplois ne se trouve pas modifié :

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire :

DECIDE de créer un poste à temps complet d'*Adjoint technique principal de première classe* ;

DIT que cet emploi sera effectif au 1^{er} novembre 2016 ;

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe sous réserve de l'acceptation du Comité Technique Paritaire ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du poste créé sont inscrits au budget principal, chapitre 012 ;

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

